

DEMANDE DE PERMIS

De transit pour les abeilles domestique et le matériel apicole usagé en provenance du Canada et transitant par le Nouveau-Brunswick en 2023

EN VERTU DU PARAGRAPHE 26(1) DE LA LOI SUR LES ABEILLES :

Il est interdit de transiter des abeilles ou du matériel apicole usagé entre deux provinces en passant par le Nouveau-Brunswick à moins d'être titulaire d'un permis de transit.

Cette demande doit être remplie si des abeilles domestiques ou du matériel apicole usagé transitent entre deux provinces en passant par le nouveau-brunswick.

Cette demande doit être remplie par la personne qui importera les abeilles domestiques. Le permis est délivré à l'importateur mentionné dans la section 1.

SECTION 1 : RENSEIGNEMENTS SUR L'IMPORTATEUR

Les renseignements requis dans cette section concernent la personne qui importera les abeilles ou le matériel apicole usagé d'une autre province.

| | | |
|---|------------------|----------------|
| VEUILLEZ REMPLIR | | |
| RENSEIGNEMENTS SUR L'IMPORTATEUR | | |
| Prénom : | Nom de famille : | L'entreprise : |
| Rue : | | Ville : |
| Province: | Comté : | Code postale : |
| Téléphone : | Cellulaire : | Télécopieur : |
| Courriel : | | |

SECTION 2 : RENSEIGNEMENTS SUR L'EXPORTATEUR

Les renseignements requis dans cette section concernent la personne qui exportera les abeilles ou le matériel apicole usagé dans une autre province.

| RENSEIGNEMENTS SUR L'EXPORTATEUR | | |
|----------------------------------|------------------|----------------|
| Prénom : | Nom de famille : | L'entreprise : |
| Rue : | | Ville : |
| Province: | Comté : | Code postale : |
| Téléphone : | Cellulaire : | Télécopieur : |
| Courriel : | | |

SECTION 3 : TRANSIT PAR LE NOUVEAU-BRUNSWICK

Les renseignements requis dans cette section concernent l'entreprise qui transporte des abeilles ou du matériel apicole usagé en passant par le Nouveau-Brunswick.

| RENSEIGNEMENTS SUR L'ENTREPRISE QUI TRANSPORTE DES ABEILLES OU DU MATÉRIEL APICOLE USAGÉ EN PASSANT PAR LE NOUVEAU-BRUNSWICK | | |
|--|------------------|----------------|
| Prénom : | Nom de famille : | L'entreprise : |
| Rue : | | Ville : |
| Province: | Comté : | Code postale : |
| Téléphone : | Cellulaire : | Télécopieur : |
| Courriel : | | |

RENSEIGNEMENTS SUR LA DESTINATION ET ABEILLES OU MATÉRIEL APICOLE USAGÉ TRANSPORTÉS

| | | | |
|--|--------------------|--|--------------------|
| Date de départ prévue : | | Destination (province) : | |
| Nombre de colonies : | Nombre de nuclei : | Nombre de paquets d'abeilles : | Nombre de reines : |
| Nombre d'éléments de ruche usagés (énumérer) : | | Nombre d'ustensiles d'apiculture usagés (énumérer) : | |

SECTION 4 : RECONNAISSANCE

Je reconnais que les renseignements fournis dans le présent formulaire sont complets et exacts. Je consens à ce que les renseignements soient transmis à l'apiculteur provincial et à l'apiculteur de la province exportatrice.

DATE (JJ/MM/AA)

NOM

POUR OBTENIR DE PLUS AMPLES RENSEIGNEMENTS, VEUILLEZ COMMUNIQUER AVEC :

Chris Maund, apiculteur provincial
chris.maund@gnb.ca
Telephone: (506) 453-3477

Ministère de l'Agriculture, de l'Aquaculture et des Pêches
du Nouveau-Brunswick
Complexe Hugh John Flemming
1350 rue Regent, C.P. 6000, Fredericton (N.-B.) E3B 5H1
Fax: (506) 453-7978